

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1207 Société : RAN

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : FATHI ABDELLAH

Date de naissance : 1/1/1952

Adresse : HAY EL GADS RES BEFATR IM BUL EL CASA

Bernoussi

Tél. : 06 32 25 82 37 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. NAJAH Hayet
Cardiologue
Bd Agdal, 1000, 10e étage
Hôpital Hassan II Casablanca
INPE: 097713

Date de consultation : 06/01/2013

Nom et prénom du malade : FATHI ABDELLAH Age : 50

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : DT, DM, AVC

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 06/01/2013

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nature et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/04/2023	Opérations	Opérations	2000	Dr. NASSER HASSANI Cardiologue Boussani - Casablanca T: 09173914

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE BLOC "C" GHOFRAINE RUE 2 N° 116 Bloc (C) Babou Sidi Bernoussi	6/04/25	589,85

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MÉDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou Je traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]

A diagram of a dental arch (maxilla) with numbered teeth. The teeth are labeled with numbers 1 through 8 on both the upper and lower arches. The diagram includes a coordinate system with a vertical H-axis pointing upwards and a horizontal D-G axis. The origin is at the center of the arch. The teeth are arranged in a curve, with the upper arch having a larger curve than the lower arch. The numbers 1 through 8 are placed on the upper arch, and the numbers 8 through 1 are placed on the lower arch. The H-axis is at the top, the D-axis is on the left, the G-axis is on the right, and the B-axis is at the bottom.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Hayat NAJH

Cardiologue



الدكتورة حياة ناجح

اختصاصية في أمراض القلب والشرايين

Diplômée de la faculté de médecine de Casablanca

Ancien interne à l'hôpital de la Timone à Marseille

Ancien interne du CHU Ibn Rochd de Casablanca

Diplômée en Echocardiographie de l'Université Bordeaux Segalen

Diplômée en cardiologie pédiatrique de l'Université Paris Descartes

Diplômée en imagerie vasculaire de l'Université Paris Sud

طبيبة كلية الطب في الدار البيضاء.

طبيبة داخلية سابقاً بمستشفي مارسيليا بفرنسا.

طبيبة داخلية سابقاً بمستشفي ابن رشيد بالدار البيضاء.

حاصلة على شهادة فحص القلب بالصدى من جامعة بوردو بفرنسا.

حاصلة على شهادة فحص الشرايين والأوعية بالصدى من جامعة باريس.

حاصلة على شهادة أمراض القلب للأطفال من كلية الطب بباريس.

Casablanca, le : ٢٦/١٢/٢٠١٣

Fatih Al Abdallah

١ - Biphenoxy ١٢٥ mg
٣ x مل ١٠

S.V

٢ - Cardisac ٥ mg
٣ x مل ٢٠

S.V

٣ - Lopar ١٥ mg
٣ x مل ٨٠

S.V

PHARMACEUTIQUE
SOCIETE
N° ٢٢٥
Q ٤
Orts Sidi
Casablanca
Boulevard
MAGHREB
RUE ٢
N° ١١٦
Bloco
Berna

Dr. NAJH Hayat
Cardiologue Bloc 225
Derb Houria, Casablanca
ش. أفلاستاني، ب. المروي، بول. 225، الطابق الثاني، العم الصنعي، الدار البيضاء
Bd. Afghanistan, Derb Houria, Bloc 225, N°1, 2ème Etage , Hay hassani, Casablanca
Tél. : 05 22 90 70 51 - GSM : 06 62 69 23 99



